

### LE DIALOGUE SOCIAL : MATIERE A INNOVATIONS !



L'Observatoire National de l'Innovation Publique vient de communiquer le palmarès du prix TERRITORIA 2013. Dans la catégorie Ressources Humaines, la CUS s'est illustrée en obtenant le Prix OR en récompense du projet « L'agenda social, amortisseur de tensions ».

Notre organisation se réjouit et partage, avec les autres organisations syndicales, les élus et l'Administration, le sentiment de fierté du prix décerné à la CUS, car il démontre si nécessaire, l'utilité à la fois des instances paritaires et toute la raison d'être des organisations professionnelles ! Il récompense aussi un travail encore trop méconnu, voire reconnu, au sein de notre collectivité, à savoir l'engagement syndical !

Ainsi, le rôle de délégué syndical, voire l'existence même des syndicats, est encore trop interprété comme une attitude de défiance envers la hiérarchie, voire une échappatoire aux obligations professionnelles. Les lieux communs ont la vie dure !

Par ailleurs, et sans vouloir nous mettre en avant, nous considérons que la **FA-FPT CUS** a contribué pour sa part à l'attribution de ce prix, étant bien souvent un « amortisseur de tensions » dans le cadre du dialogue social, mais aussi dans le cadre de ses interventions nombreuses et variées auprès des agents en difficulté avec leur hiérarchie.

Ce prix nous encourage aussi dans notre spécificité de **syndicat Autonome**. De par nos prises de positions constructives et non doctrinales, nous avons réussi ici et là, à démêler bien des situations conflictuelles sans que personne n'y perde sa face, ni ses convictions. Elles sont le reflet de notre philosophie syndicale et le fil conducteur de nos actions.

Oui, c'est notre conviction, il est encore possible d'innover en matière de dialogue social !

### LES BREVES - LES BREVES - LES BREVES

#### CADRES A

La **FA-FPT CUS** a expliqué, lors du dernier CTP, les réticences des cadres A, suite au remaniement des niveaux de responsabilité et à l'impact sur le régime indemnitaire.



#### NOTRE ASSEMBLEE GENERALE

Merci à celles et à ceux d'entre vous qui expriment leur satisfaction au sujet des échanges qu'ils ont pu avoir le 7 novembre dernier lors de notre Assemblée générale.



## LES PROMOTIONS

Les promotions internes tout comme les promotions pour avancement de grade sont actuellement à l'étude dans notre vaste maison (avec un certain retard, il faut le noter).

Nous vous tiendrons, bien entendu, informés sur ce sujet. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone ou au bureau syndical.

## PARLONS DES



Toujours et encore, le rapport de la Chambre régionale des Comptes marque la vie des collègues.

Souvenez-vous, les 24 et 31 décembre ont purement et simplement été supprimés, suite à ce rapport.

Nous ne ferons pas d'autres commentaires à ce sujet.

Toutefois, nous avons conscience que ces journées sont importantes dans notre vie privée et que vous avez des vellétés de congé. Nous avons demandé au Directeur général des Services de permettre à un maximum de collègues de poser des journées de congé ou de récupération lorsque les nécessités liées à la bonne marche du service public ne sont pas remises en cause.

Nous ne comprenons pas, à l'heure actuelle, que certains chefs de service exigent la présence de 50 % des effectifs pendant ces jours de fête.

**Devenons raisonnables : il y a beaucoup d'heures de récupérations difficiles à gérer, alors de grâce, n'imposons pas des présences au travail inutiles les jours où les agents souhaiteraient contribuer à « dégrossir » le stock de récupérations et de congés.**

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BAS-RHIN (SIBR)

Suite à de nombreuses questions, nous vous rappelons que les collègues ne travaillant pas à la CUS, mais dans d'autres communes du département 67, sont gérés par notre structure départementale, le Syndicat Intercommunal du Bas-Rhin 7c avenue Jean-Jaurès 67100 STRASBOURG — ✉ [sibr67@gmail.com](mailto:sibr67@gmail.com)

Fédération Autonome  
Fonction Publique Territoriale

Syndicat FA-FPT CUS

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ [fafptcus@free.fr](mailto:fafptcus@free.fr)



## REFORME DE LA CATEGORIE C : QUELQUES PRECISIONS

- ⇒ Les agents de la catégorie C verront donc leurs traitements revalorisés, pour certains, dans des conditions similaires à celles qu'aurait engendrée une augmentation de la valeur du point d'indice de 2 à 4 %, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014
- ⇒ Aucune incidence sur le versement de la GIPA au titre de l'année 2013
- ⇒ La contrepartie des durées minimales d'ancienneté dans les échelons exclut tout ralentissement dans les déroulements de carrière
- ⇒ Les 5 points de bonification supplémentaires sont conservés pour tous les échelons dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La FA-FPT s'est également exprimée en regrettant le retard pris dans l'application de ces dispositions qui, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ne pourront s'appliquer qu'un mois plus tard. Ce retard est lié au fait que ces projets de décrets seront soumis pour avis à la Commission Consultative d'Evaluation des Normes le 5 décembre prochain.

## PROTECTION MUTUALISTE

Le 29 novembre, le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg a autorisé le Président de la CUS à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir un organisme ayant en charge notre protection sociale complémentaire.



L'ensemble des revendications syndicales de la FA-FPT CUS, de la CFDT et de la CGT ont été exprimées lors de notre déclaration commune en CTP du 28 novembre dernier.

Vous pouvez consulter notre déclaration sur notre site internet.

Immeuble de la Bourse  
Bureaux 101 à 104  
☎ 1 place de Lattre de Tassigny  
67000 STRASBOURG  
<http://fafptcus.fr>